

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 7 juin 2010 à 20 heures 00, se tenait à la salle de conférence du bureau municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, la conseillère madame Monique Sénéchal, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne, Taylor Olsen et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'aux deux (2) personnes présentes dans l'assemblée.

Monsieur Proulx profite de l'occasion qui lui est donnée pour adresser des félicitations à monsieur Taylor Olsen pour son élection à titre de conseiller municipal au siège numéro 4.

### ORDRE DU JOUR

No. 20100605

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie après y avoir :

ajouté les points suivants :

- 13- Service en sécurité incendie :
  - 13.3- Proposition(s) d'achat(s) d'équipement(s) ;
  
- 19- Divers :
  - 19.1- Représentant du *Centre Local de Développement (CLD) de Rimouski-Neigette* au sein du *Conseil d'administration local (CAL) de la Réserve Faunique de Rimouski* ;
  - 19.2- Lecture du règlement numéro 300 intitulé «**Règlement modifiant le règlement numéro 217 intitulé "Règlement concernant les nuisances"**» et adoption ;
  - 19.3- Demande de cautionnement de la *Corporation de promotion industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* pour le projet «**Centre de découpe**» ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 19.4- Règlement numéro 299 intitulé **«Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des Cèdres»** :
- 19.4.1- Bordereau des comptes à payer numéro R299-20100531 ;
- 19.5- Règlement numéro 284 intitulé **«Règlement décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un garage et transformation & transformation du garage municipal existant en caserne incendie»** :
- 19.5.1- Bordereau des comptes à payer numéro R284-20100531 ;
- 19.6- Bibliothèque municipale : Nouveau logiciel pour les bibliothèques publiques du Québec et modifications du système informatique ;
- 19.7- Politique de prêts et de locations de locaux et de terrains ;

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

No. 20100606

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2010, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2010

No. 20100607

Comme la rédaction du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mai dernier n'est pas complétée, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que l'adoption de ce dit procès-verbal soit reportée à une séance subséquente.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2010

No. 20100608

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2 juin 2010, tel que préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### COMPTES À PAYER

No. 20100609

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

Description	Montant
- Bordereau des comptes à payer numéro 20100602 contenant 105 factures pour un montant total à payer de :	40 590,68 \$
- Bordereau des comptes à payer numéro 20100607 contenant 34 factures pour un montant total à payer de :	20 081,11 \$
- Journaux des salaires / Mai 2010 :	33 940,88 \$
- rémunération brute des employés :	25 584,67 \$
- rémunération des élus :	1 286,42 \$
- équipement de sécurité :	62,61 \$
- allocation non-imposable aux élus :	643,20 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	0,00 \$
- avantages sociaux imposables :	1 747,55 \$
- cotisations de l'employeur :	4 598,93 \$
- frais de téléphone :	17,50 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>94 612,67 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

Il est cependant de plus résolu à l'unanimité que les employés responsables des bâtiments municipaux vérifient la possibilité de faire remplacer les thermostats ordinaires par des thermostats programmables et ceci afin de permettre des économies éventuelles en électricité.

### CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire.

### Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Métal du Golfe	596,21 \$	Vente de vieux métaux le 6 mai 2010
Ministère des Affaires municipales et des Régions du Québec	38 190,00 \$	Compensation pour les terres publiques pour l'année 2010
Hydro-Québec	2 910,00 \$	Contribution financière dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER

No. 20100610

À la demande du comité municipal des loisirs et après discussion, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète que la somme de 2 910,00 \$ reçue d'Hydro-Québec à titre de contribution financière dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER, soit directement versée dans le compte numéro 55-932-00-000 «*Réserve/Sports et loisirs*».

### Demande d'achat de terrain (Lot 37-3 du Rang V du Canton Macpès) de monsieur Steve Gagné - Désistement

Dans un mot transmis à la municipalité le 20 mai 2010, monsieur Steve Gagné nous informe qu'il a décidé de ne plus acheter le terrain connu sous le numéro de *Lot 37-3 du Rang V du Canton Macpès*.

Ainsi, ce dit terrain devient donc à nouveau disponible à être vendu.

### Relevé des passages de VTT et de moto-cross - Chemin des Trois-Lacs

Dans un document transmis à la municipalité le 19 mai 2010, madame Lucie Chénard (*158, chemin des Trois-Lacs*), nous informe des passages de VTT et de moto-cross dans le secteur près de sa résidence.

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage indique de plus que ce dit relevé a été transmis à la Sûreté du Québec le 28 mai dernier, soit aux agents Chantal Joubert, Caroline Dionne et Richard Guimond.

No. 20100611

Après discussion, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au directeur général, monsieur Gilles Lepage, de transmettre une copie de ce relevé des passages de VTT et moto-cross aux autres personnes du comité spécial VHR.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Ateliers d'information sur les algues bleu-vert pour les instances municipales

Dans un communiqué émis le 1<sup>er</sup> juin 2010, monsieur Étienne Bachand, chargé de projet pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, nous invite à participer à un atelier d'information sur les algues bleu-vert pour les instances municipales.

Pour notre secteur, l'atelier est dispensé par l'*Organisme de bassin versant du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)* et deux (2) dates sont disponibles, soit mardi le 8 juin 2010 à 13 h 00 dans un local de la MRC de la Mitis (300, avenue Sanatorium à Mont-Joli) ou mercredi le 16 juin 2010 à 13 h 00 à Notre-Dame-des-Neiges (*Trois-Pistoles, 17, rue de l'Église*).

No. 20100612

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Taylor Olsen pour participer à un atelier d'information sur les algues bleu-vert qui est dispensé par l'*Organisme de bassin versant du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)*, mardi le 8 juin 2010 à 13 h 00 dans un local de la MRC de la Mitis (300, avenue Sanatorium à Mont-Joli).

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à son délégué, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cet atelier d'information, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

### Assemblée générale annuelle du Centre de mise en valeur des opérations dignité

No. 20100613

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne délègue aucun représentant pour participer à l'assemblée générale annuelle du *Centre de mise en valeur des opérations dignité* qui se tiendra mardi le 15 juin 2010 à 19 h 30 à la salle municipale d'Esprit-Saint (121, rue Principale).

### Assemblée générale annuelle de l'Association de la déficience intellectuelle de la région de Rimouski

No. 20100614

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne délègue aucun représentant pour participer à l'assemblée générale annuelle de l'*Association de la déficience intellectuelle de la région de Rimouski* qui se tiendra lundi le 14 juin 2010 à 19 h 00 à la Grande salle (*Place des familles - 215, rue Tessier, Rimouski*).

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Assemblées générales annuelles 2009 et du début 2010 de l'Organisme de bassin versant du nord-est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL)

No. 20100615

Il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Taylor Olsen pour participer aux assemblées générales annuelles 2009 et début 2010 de l'Organisme de bassin versant du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent (OBVNEBSL) qui se tiendront mardi le 22 juin 2010 à compter de 17 h 00 à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rimouski (205, avenue de la Cathédrale).

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à son délégué, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette réunion d'information, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

Assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent

No. 20100616

Il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue les personnes suivantes pour participer à l'assemblée générale annuelle 2010, de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent qui se tiendra jeudi le 17 juin 2010 à 14 h 00 à la salle Mgr Ouellet de l'Hôtel Rimouski (225, boulevard René-Lepage Est) :

- Madame Sylvie Proulx ;
- Monsieur Sylvain Guimond ;
- Monsieur Gervais Martin ;
- Monsieur Denis Vignola ;
- Monsieur Réjean Soucy.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à ses délégués, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette assemblée selon le tarif en vigueur, le tout sur présentation des pièces justificatives. Il est à noter que le co-voiturage devra être priorisé dans la mesure du possible pour cette activité.

Présentation de la carte récréotouristique Neigette en fête 2010 et du projet Neigette GPS par la Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette inc. (SADC)

No. 20100617

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue messieurs Laurent Proulx,

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Taylor Olsen et madame Monique Sénéchal pour participer à la présentation de la carte récréotouristique *Neigette en fête 2010* et du projet *Neigette GPS* qui se tiendra mardi le 8 juin 2010 à 7 h 30 au *Restaurant Vents et Marées de Rimouski (112, montée Industrielle)*.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à ses délégués, les frais de déplacement (*Automobile et repas*) relatifs à cette activité selon le tarif en vigueur, le tout sur présentation des pièces justificatives. Il est à noter que le co-voiturage devra être priorisé dans la mesure du possible.

### Demande d'aide financière du **Groupe Chanter la Vie de Saint-Narcisse**

Dans une lettre datée du 3 mai 2010, madame Isabelle Corbin, du **Groupe Chanter la Vie de Saint-Narcisse**, sollicite la municipalité pour obtenir une aide financière afin d'aider les vingt-et-un (21) jeunes de ce groupe dans l'organisation de leurs activités pour l'année 2010.

No. 20100618

En considération du fait qu'il s'agit de jeunes s'impliquant dans une activité valorisante et constructive, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fasse un don de 420 \$ au **Groupe Chanter la Vie de Saint-Narcisse** à titre d'aide financière afin d'aider les vingt-et-un (21) jeunes de ce groupe dans l'organisation de leurs activités pour l'année 2010 et par conséquent, en autorise le paiement.

### Demande d'aide financière du **Comité Formation à la vie chrétienne**

No. 20100619

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 4 mai 2010, mesdames Nathalie Proulx et Jeannine Ruest, du **Comité Formation à la vie chrétienne**, sollicitent la municipalité pour obtenir une aide financière afin d'organiser une activité visant à reconnaître le travail fait par les parents bénévoles nommés catéchètes ;

**ATTENDU QUE** cette activité doit être tenue au Village des Sources et regroupe seize (16) personnes ;

**ATTENDU QUE** cette demande ne répond pas aux critères que la municipalité s'est donné dans l'attribution d'aide financière à des groupes, organismes, associations ou autres organisations ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à la demande d'aide financière du **Comité Formation à la vie chrétienne**.

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

### Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des élus, une copie des lettres suivantes concernant la résolution numéro 20100519 adoptée par le conseil municipal le 3 mai 2010 concernant l'engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés :

- 1) Lettre datée du 14 mai 2010 provenant de madame Sylvie Desrosiers, attachée politique au Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs du Québec, madame Line Beauchamp, accusant réception de la résolution numéro 20100519 et indiquant que celle-ci sera portée à l'attention de la ministre qui en prendra connaissance avec intérêts ;
- 2) Lettre datée du 17 mai 2010 provenant de monsieur Charles Robert, conseiller politique au Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, monsieur Laurent Lessard, accusant réception de la résolution numéro 20100519 et indiquant qu'ils ont pris bonne note de son contenu.

### Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des élus, une copie des lettres suivantes concernant la résolution numéro 20100513 adoptée par le conseil municipal le 3 mai 2010 concernant le financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles ;

- 1) Lettre datée du 17 mai 2010 provenant de madame Claudine Metcalfe, conseillère politique au Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs du Québec, madame Line Beauchamp, accusant réception de la résolution numéro 20100513 et indiquant que celle-ci sera portée à l'attention de la ministre qui en prendra connaissance avec intérêts ;
- 2) Lettre datée du 19 mai 2010 provenant de madame Marilyne Audet, attachée politique au Cabinet du Premier Ministre du Québec, monsieur Jean Charest, accusant réception de la

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

résolution numéro 20100513 et indiquant qu'ils ont pris bonne note de son contenu ;

- 3) Lettre datée du 21 mai 2010 provenant de monsieur Antony Dulude, conseiller politique au Cabinet du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec, monsieur Laurent Lessard, accusant réception de la résolution numéro 20100513, indiquant que notre correspondance sera traitée avec diligence et qu'elle recevra l'attention qu'elle mérite.

### Abri pour boîtes postales communautaires

No. 20100620

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 31 mai 2010, monsieur Luc Simoneau, agent de planification de la livraison pour Postes Canada, accuse réception de la résolution numéro 20100318 adoptée le 1<sup>er</sup> mars 2010 par le conseil municipal concernant la demande de construction d'un d'abri pour boîtes postales communautaires et indique que ce genre d'installation n'est plus offert par Postes Canada depuis plus de dix (10) ans et que Postes Canada n'assume aucuns frais reliés à ce type de construction ;

**ATTENDU QU'**il ajoute que si la municipalité désire elle-même implanter un tel abri, Postes Canada peut fournir les plans et devis types nécessaires à cet égard mais n'assumera aucuns frais dans un tel projet ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit intéressé par les plans et devis offerts par Postes Canada ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande à Postes Canada de lui fournir, à titre gratuit, les plans et devis types de modèles d'abri(s) pour boîtes postales communautaires extérieures.

Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Valérie Brisson (Lots 30-P Rang IV du Canton Macpès)

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux membres du conseil municipal que dans le rapport d'orientation préliminaire, émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 28 mai 2010 (Dossier # 367031) concernant la demande d'autorisation de madame Valérie Brisson, laquelle vise à obtenir une autorisation pour pouvoir faire l'acquisition d'une parcelle du lot 30-P du Rang IV du Canton Macpès

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

contenant en superficie 3617,6 mètres carrés, de la Ferme Robert Lepage et fils, le tout afin d'y établir un établissement pour l'élevage, le dressage et la vente de chevaux de selle, qui dans un premier temps serait au nombre de sept (7) chevaux, avec pour objectif de porter graduellement ce nombre à vingt (20), il est stipulé, en conclusion, que la Commission considère que cette dite demande devrait être refusée parce que ce morcellement aurait pour effet de multiplier le nombre d'unités foncières, affectant ainsi l'homogénéité du milieu.

### Tour de la relève internationale de Rimouski - Demande de l'Association cycliste des Régions de l'Est du Québec

No. 20100621

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2010, monsieur Michel Gosselin, président de l'Association cycliste des Régions de l'Est du Québec, s'adresse à notre municipalité pour obtenir un appui pour la tenue de l'activité **Tour de la relève internationale de Rimouski**, sur une partie de notre territoire, événement qui se tiendra jeudi le 15 juillet 2010 à compter de 10 h 00 ;

**ATTENDU QUE** dans notre secteur, cette activité passera par la route 232 (Route des Pionniers et route Taché), route qui est sous la gestion du Ministère des Transports du Québec ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit favorable à la venue d'une telle activité sur notre territoire ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski donne son appui à la tenue de l'activité **Tour de la relève internationale de Rimouski** sur notre territoire, événement qui se tiendra jeudi le 15 juillet 2010 à compter de 10 h 00.

En ce qui concerne la permission de circulation sur les voies publiques, comme le trajet est prévu sur la route 232 (Route des Pionniers et route Taché), route qui est sous la gestion du Ministère des Transports du Québec, le conseil municipal appuie également l'Association cycliste des Régions de l'Est du Québec dans ses démarches pour obtenir le permis requis à cette fin auprès du dit ministère.

### Programme d'assurance-emploi : Bonifications

Dans une lettre datée du 26 mai 2010, monsieur Louis Beauséjour, directeur général des politiques de l'assurance-emploi pour Ressources humaines et Développement social Canada, accuse réception de la résolution numéro 20100407 adoptée le 6 avril 2010 par le conseil municipal concernant l'appui fourni à la Coalition des Sans-Chemise du Bas-Saint-

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Laurent composée d'Action Chômage Kamouraska, du conseil régional de la FTQ, du Conseil central du Bas-Saint-Laurent (CSN) et du Syndicat de la Fonction Publique du Québec (SFPQ), dans leur démarche visant à faire rendre permanente la mesure transitoire de la bonification du taux de chômage pour la région du Bas-Saint-Laurent - Côte-Nord, et explique les orientations du gouvernement en cette matière.

En terminant, celui-ci indique que le gouvernement fédéral continue de suivre de près la situation économique et veille à ce que le programme d'assurance-emploi réponde bien aux besoins des Canadiens.

### Visite forestière le 11 juin 2010 - Saint-Narcisse-de-Rimouski - Association forestière Bas-Laurentienne

Dans un courriel daté du 31 mai 2010, madame Catherine Beaudoin, coordonnatrice pour l'Association forestière Bas-Laurentienne, nous invite à participer à une visite forestière vendredi le 11 juin 2010 dans le secteur du Canyon des Portes de l'Enfer.

Pour plus de détails, voir la documentation jointe en annexe.

No. 20100622

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski délègue monsieur Robert Duchesne pour participer à une visite forestière vendredi le 11 juin 2010 dans le secteur du Canyon des Portes de l'Enfer.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à rembourser, à son délégué, les frais de déplacement (*Automobile*) relatifs à cette réunion d'information, le tout selon les tarifs en vigueur et sur présentation des pièces justificatives.

### 22<sup>e</sup> colloque du Réseau Québécois des Villes et Villages en santé

No. 20100623

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne délègue aucun représentant pour participer au 22<sup>e</sup> colloque annuel du *Réseau Québécois de Villes et Villages en santé* qui se tiendra du 16 au 18 septembre 2010 à Rivière-du-Loup.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Débris dans les cours des voisins (De chaque côté du 160, montée du Petit-Lac-Ferré)

---

Une personne de l'assemblée de plaint du non respect de la réglementation municipale concernant l'entreposage extérieur, plus particulièrement pour ses deux (2) voisins.

Elle ajoute que des arbres sont plantés dans leur clôture et que la toiture d'un bâtiment accessoire de l'un de ses voisins dégotte sur sa propriété.

Après discussion, le maire, monsieur Laurent Proulx, indique que le conseil municipal prend note de ces faits, que des vérifications seront faites en vue de voir ce que la municipalité peut faire dans ce dossier, le cas échéant.

### RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois de mai 2010 contenant un (1) dossier soit le numéro 015.

### PRIX «*HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2009*» ET «*MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE 2009*»

No. 20100624

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adresse une motion de félicitations à monsieur Anselme Gagné pour les reconnaissances obtenues en 2009 soit le prix «*HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2009*» et la «*MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE 2009*».

Le conseil municipal tient de plus à remercier monsieur Gagné pour son implication en tant que président au sein du conseil d'administration de la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'Enfer*.

### SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, MADAME LINA OUELLET - CHARGE ANNUELLE DE TRAVAIL

No. 20100625

**ATTENDU QUE** les services de la secrétaire-trésorière adjointe, madame Lina Ouellet, lors de la préparation du budget 2010, avaient été prévus pour une période de dix (10) semaines de trente-cinq (35) heures ;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu de réviser cette situation en fonction des besoins et d'augmenter cette période à quinze (15) semaines de trente-cinq (35) heures ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski augmente la charge de travail de la secrétaire-trésorière adjointe, madame Lina Ouellet, à un maximum de quinze (15) semaines de trente-cinq (35) heures, pour l'année 2010.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le directeur général, monsieur Gilles Lepage, soit mandaté pour déterminer les périodes d'emplois de cette dernière en fonction des besoins.

Enfin, il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, autorise les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
02-130-00-140 Rémunération / administration générale	73 456 \$	1 840 \$	75 296 \$
02-130-00-200 Cotisation de l'employeur / administration générale	20 976 \$	250 \$	21 226 \$
01-211-10-000 Taxe foncière générale	-620 824 \$	-2 090 \$	-622 914 \$
<b>TOTAL BALANCE :</b>	<b>-526 392 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>-526 392 \$</b>

### ENTENTE INTITULÉE «**SERVICES AUX SINISTRÉS**» AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

No. 20100626

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de renouveler l'entente «**SERVICES AUX SINISTRÉS**» offerte par la *Société Canadienne de la Croix-Rouge*, le tout tel que présenté par cet organisme dans une lettre datée du 5 mai 2010, soit pour une période de un (1) an débutant à la date de signature de cette dite entente, avec renouvellement automatique pour une seule période d'une même durée à moins d'avis de l'une des parties selon les modalités de l'article 6 de ladite entente.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Laurent Proulx, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, soient autorisés, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Rimouski, à signer cette dite entente ainsi que tous documents accessoires nécessaires à son exécution.

Contribution annuelle à la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour l'année 2010

---

No. 20100627

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le paiement d'une contribution d'un montant de 125,00 \$ à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, le tout conformément aux dispositions de l'article 8.1 de l'entente «**Services aux sinistrés**» intervenue entre les parties concernées.

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

---

No. 20100628

Étant donné que suite à la demande du directeur général, monsieur Gilles Lepage, adressée à madame Louise Audet, directrice générale de la MRC de Rimouski-Neigette concernant la révision de certains points du projet «*Entente intermunicipale relative à un service de sécurité incendie*» ce dit document n'a pas encore été révisé, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que ce point soit reporté à une séance subséquente.

RÈGLEMENT NUMÉRO 273 INTITULÉ «**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL ET UN EMPRUNT AU MONTANT MAXIMUM DE 410 000 \$ À CETTE FIN**»

---

Bordereau des comptes à payer numéro R273-20100531

No. 20100629

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R273-20100531, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant des dépenses pour un montant total de 417,19 \$ et en autorise le paiement.

SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE :

Nouveau(x) pompier(s)

No. 20100630

**ATTENDU QU'**avec l'adoption et la mise en oeuvre du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie par la MRC de Rimouski-Neigette*, il devient nécessaire pour notre municipalité d'augmenter le nombre de pompiers volontaires ;

**ATTENDU QUE** cinq (5) noms de nouveaux pompiers volontaires potentiels ont été soumis à l'attention du conseil municipal par le chef de district, monsieur Gilles Blouin ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire favoriser la venue de nouvelles personnes désirant s'impliquer à ce titre dans notre communauté ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte d'intégrer, selon l'avancement de leur formation, les personnes suivantes à titre de «**Pompier volontaire**» pour le service en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

Nom	Adresse
Monsieur Rock Caissy	7, 14 <sup>e</sup> Rue Est, Rimouski
Monsieur Stéphane Richard	493, rue des Agarics, Rimouski
Monsieur Alain Patry	126, rue de la Pinède, Rimouski
Madame Diane Melanson	20, chemin St-Gérard, Rimouski
Monsieur Luc Dubé	26, rue Proulx, Rimouski

### Système de communication

No. 20100631

**ATTENDU QUE** le chef de district du service en sécurité incendie, monsieur Gilles Blouin, dépose aux élus, deux (2) recommandations pour l'amélioration du système de communication pour le *Service en sécurité incendie*, soit :

- 1) Louer de *Électronique Mercier* un radio mobile additionnel pour le camion International 1981 (# 461 / camion citerne), plus puissant que les radios portatifs utilisés actuellement, et ceci pour au moins le reste de l'année, le tout représentant une dépense évaluée à ± 400 \$, plus les taxes applicables ;

### OU

- 2) Acquérir un nouveau système de radios mobiles et portatifs, suivant la soumission numéro 131 de *Électronique Mercier*, le tout au coût avant les taxes applicables de 7 348,58 \$, comprenant deux (2) radios mobiles et six (6) radios portatifs ;

**ATTENDU QUE** la proposition numéro 2) aurait pour effet de réduire les coûts de location annuelle actuelle et permettrait une rentabilisation sur une période de ± quatre (4) ans avec les économies réalisées ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU** toutefois que la municipalité ne dispose pas présentement des crédits nécessaires permettant d'opter pour la recommandation numéro 2) ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la location d'un radio mobile additionnel pour le service en sécurité incendie (*Camion citerne International 1981 - # 461*) le tout pour une dépense additionnelle estimée à ± 400 \$, plus les taxes applicables pour le reste de l'année 2010.

### Proposition(s) d'achat(s) d'équipement(s)

No. 20100632

**ATTENDU QUE** le chef de district du service en sécurité incendie, monsieur Gilles Blouin, recommande au conseil municipal d'acquérir certains équipements en sécurité incendie selon une liste jointe en annexe dans deux (2) documents produits à cet effet, et dont le coût total estimé est de ± 6 100 \$ comme coût net ;

**ATTENDU QUE** le budget 2010 dispose des crédits nécessaires à cette fin ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'équipements jugés nécessaires pour la bonne marche du *Service en sécurité incendie* ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte cette recommandation du chef de district du *Service en sécurité incendie*, monsieur Gilles Blouin, et par conséquent autorise l'achat des dits équipements en sécurité incendie dont le coût total net est estimé à 6 100 \$.

### DOSSIER(S) LOISIRS

#### Poste d'animateur(trice) pour le «Terrain de jeux - été 2010»

No. 20100633

Suite à une recommandation du comité de sélection mis sur pied pour les candidatures reçues concernant l'offre d'emploi pour l'engagement d'un(e) animateur(trice) pour le projet de «**Terrain de jeux -été 2010**», il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de la personne suivante au poste et conditions ci-après énoncées :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Objet	Poste «Animatrice»
Nom	Nathalie Martel
Durée de l'emploi	Du 28 juin au 13 août 2010
Rémunération	9,50 \$ / heure
Paie de vacances	4 % payable à chaque semaine en sus de la rémunération
Horaire	7 semaines à raison de 30 heures par semaine
Description de l'emploi	Sous les directives de la personne responsable, planifie, organise et anime des activités récréatives et de sports pour les jeunes.

### Projet «*Terrain de jeux - été 2010*» / Programme «*Emplois d'été Canada (EÉC) 2010*»

No. 20100634

**ATTENDU QUE** le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus à l'effet que la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski a reçu une confirmation écrite que son projet «*Emplois d'été Canada (EÉC) 2010*» a été accepté pour un poste d'animateur(trice) (*7 semaines à raison de 30 heures par semaine*) pour le projet «*Terrain de jeux - été 2010*» ;

**ATTENDU QUE** ce projet permettra d'obtenir une subvention au montant maximum de 2 281 \$ à cette fin ;

**ATTENDU QUE** la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski s'est dite d'accord pour parrainer ce projet, avec comme condition que s'il était accepté, sa gestion devait être réalisée par les employés de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit d'accord avec cette façon de procéder ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte d'assurer la gestion du projet, obtenu par la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour le «*Terrain de jeux - été 2010*», dans le cadre du programme «*Emplois d'été Canada (EÉC) 2010*», et par conséquent désigne le directeur général, monsieur Gilles Lepage, à cette fin.

### Avance de fonds pour le projet «*Emplois d'été Canada (EÉC) 2010*»

No. 20100635

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise les avances de fonds requises à la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour la gestion du projet «*Emplois d'été Canada (EÉC) 2010*» - *Terrain de jeux été 2010*, et ceci jusqu'à un maximum de 2 281 \$, étant convenu que les montants versés

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

doivent revenir à la municipalité dès que possible après encaissement des subventions versées par Service Canada.

### Projet «Terrain de jeux - été 2010» / Budget forfaitaire pour les activités

No. 20100636

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski alloue un budget forfaitaire de 250,00 \$ pour les activités organisées dans le cadre du projet «**Terrain de jeux - été 2010**», cette somme devant servir à défrayer des dépenses inhérentes à ces activités, et par conséquent en autorise le paiement.

### Soirée d'informations - Local jeunesse

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à chacun des élus, une copie de l'invitation déposée par la responsable des loisirs, madame Marie-Ève Bergeron pour la soirée d'informations sur la possibilité de mettre sur pied un "**Local jeunesse**", laquelle soirée se tiendra mercredi le 16 juin 2010 à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Les élus sont grandement invités à y participer.

### DEMANDES DU FESTIVAL DE LA FENAISON

No. 20100637

**ATTENDU QUE** le comité organisateur du «*Festival de la Fenaison - édition 2010*», nous a fait part de plusieurs demandes pour l'organisation du dit festival, à lesquelles le conseil municipal se dit d'accord à donner son aval ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski décrète ce qui suit, à titre d'aide à l'organisation du «*Festival de la Fenaison - édition 2010*» (23-24-25 juillet 2010) :

#### 1) **ACCEPTE ET AUTORISE :**

1.1) Que le camion auto-pompe incendie numéro 261 soit placé à proximité du site des activités du Festival de la Fenaison. Pour la présence bénévole des pompiers durant le festival, l'approche devra être faite directement aux pompiers par un représentant du Festival de la Fenaison ;

1.2) De fournir gratuitement la "*zamboni*" et faire le premier remplissage par les employés municipaux. En ce qui

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

concerne le deuxième remplissage et les suivants, ils devront être réalisés par les bénévoles du Festival de la Fenaison ;

- 1.3) De fournir gratuitement le terrain du Complexe municipal, la salle communautaire, et le local des sports et loisirs, le tout pour les fins des activités du dit festival ;
- 1.4) Que le Festival de la Fenaison tienne des activités avec boisson sur les terrains de la Municipalité (*Complexe municipal et Complexe des sports et loisirs*), le tout en autant que le Festival de la Fenaison détienne le permis nécessaire à cette fin délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec ;
- 1.5) De fournir gratuitement les estrades près du terrain de balle molle et que celles-ci soient réparées et mises en bon état, le cas échéant ;
- 1.6) De fournir gratuitement la tente chapiteau 30' x 50' de la municipalité, le tout comprenant son montage et son démontage sur le terrain du Complexe municipal et ceci à l'endroit désigné par le responsable autorisé à cette fin par le comité organisateur du dit festival ;
- 1.7) Le prêt de deux (2) trousseaux de clés pour les accès aux endroits suivants, soit l'Entrepôt PDI, local des sports et loisirs et chambres des joueurs, local pour l'entretien ménager, local du système de son, armoire des micros, local des panneaux électriques, salle communautaire et la bibliothèque municipale (*Après entente avec la responsable*). Pour le local du Club des 50 ans et plus, une autorisation écrite devra être fournie par une personne responsable de cet organisme autorisant la municipalité à prêter les clés de ce dit local pour les activités du Festival de la Fenaison ;
- 1.8) L'installation d'une palissade aux abords du terrain du Complexe municipal par le comité organisateur des activités du dit festival, étant convenu que ces travaux soient exécutés, au plus de bonne heure, dans la

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

semaine précédant la tenue du dit festival, pour être enlevée, au plus tard, au début de la semaine suivant la tenue du dit festival ;

- 1.9) Que la musique des activités du dit festival, qui se tiendront sur le terrain du Complexe municipal les 23 et 24 juillet 2010, puisse être tenue jusqu'à un maximum de 3 h 00 am, c'est-à-dire pour les matins du 24 et 25 juillet 2010 ;
- 1.10) De fournir gratuitement les terrains suivants appartenant à la municipalité, le tout pour les fins d'aménagement d'un terrain de camping sans service pour les activités du dit festival et de fournir la toilette chimique de la municipalité, comprenant l'installation, son nettoyage et son remisage après les activités du dit festival, le tout à l'endroit désigné par le responsable autorisé à cette fin par le comité organisateur du dit festival :
  - 1.10.1) Terrain situé au Sud du terrain de balle molle et terrain situé en bordure de la rue du Pavillon : Tente-caravane, caravane, caravane à sellette, caravane motorisée de classes A, B et C ;
  - 1.10.2) Terrain de soccer : Camping léger avec tentes seulement, en autant qu'il n'y ait pas de circulation automobile sur ledit terrain ;
- 1.11) De fournir gratuitement les équipements suivants :
  - 1.11.1) Canon (*Projecteur*) ;
  - 1.11.2) Caméra vidéo et trépied ;
  - 1.11.3) Lecteur DVD ;
  - 1.11.4) Téléphone sans fils avec ligne ;
  - 1.11.5) Gros système de son et ses accessoires ;
  - 1.11.6) Un barbecue avec quatre (4) bouteilles de propane ;

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

### **2) ACCEPTE DE PAYER :**

- 2.1) Le coût du cocktail qui sera servi avant la cérémonie d'ouverture prévue le vendredi 23 juillet 2010, jusqu'à un montant maximum de 250,00 \$, ce montant maximum étant payable sur présentation des pièces justificatives ;
- 2.2) Le coût d'une (1) pancarte publicitaire sur le char allégorique, représentant un montant de 340 \$ pour trois (3) ans ;

### **3) ACCEPTE ET AUTORISE LES POINTS ADDITIONNELS SUIVANTS SELON LES CONDITIONS SUIVANTES :**

- 3.1) Que les branchements requis puissent être faits directement dans le panneau électrique principal en autant que ces travaux soient réalisés par une personne qualifiée à cet effet (*Électricien*) ;
- 3.2) Que l'eau du chauffe-eau dans la salle électrique puisse être utilisée pour des services à l'extérieure du Complexe municipal, le tout à partir du branchement disponible à cet effet ;
- 3.3) Que la collecte des ordures se fasse par les employés municipaux le samedi matin et le dimanche matin ;
- 3.4) Que le service de conciergerie soit fait avant 8 heures 00 à chaque matin ;
- 3.5) Qu'un coffre-fort soit fixé sur un banc d'une chambre de joueurs du local des sports et loisirs par un responsable du Festival de la Fenaison, en autant qu'après l'activité les bris laissés par cette opération soient réparés convenablement.
- 3.6) Qu'un pôle soit fixé dans la salle communautaire sur un mur ou au plafond (2 à 4 points d'encrage) le tout pour suspendre une toile, en autant qu'après l'activité les bris

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

laissés par cette opération soient réparés convenablement.

### BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE BPR-INFRASTRUCTURE INC. POUR SERVICES RELATIFS AU PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE

No. 20100638

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption de la résolution numéro 20100540 le 3 mai dernier, dans une lettre datée du 28 mai 2010, monsieur Michel Cossette, ingénieur pour la firme BPR-Infrastructure inc., a produit un budget d'honoraires professionnels pour nous accompagner dans le processus du projet de «**Mise aux normes de l'eau potable**», cette proposition s'élevant à 15 650,00 \$, plus les taxes applicables, avec une facturation sur une base horaire, donc aux coûts réels ;

**ATTENDU QUE** ce projet suscite plusieurs interrogations dont, entre autres, sur la possibilité de condamner ou non le puits PU-2 ;

**ATTENDU QU'**il y aurait lieu d'avoir une rencontre avec l'ingénieur, monsieur Michel Cossette, afin d'obtenir davantage d'informations sur ce projet ;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski désire aller de l'avant avec ce projet ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le budget d'honoraires professionnels proposé par la firme BPR-Infrastructure inc., pour le projet de «**Mise aux normes de l'eau potable**», le tout pour le prix de 15 650,00 \$, plus les taxes applicables, avec une facturation sur une base horaire, donc aux coûts réels, et ceci afin de fournir les services requis pour la réalisation de ce dit projet.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski confirme qu'il tient à la tenue d'une rencontre avec monsieur Michel Cossette, cette rencontre étant fixée pour lundi le 28 juin 2010 à 19 h 30 à la salle de conférence du bureau municipal.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, autorise les réaménagements budgétaires suivants pour ce projet, étant établi que ces crédits proviendront de la Réserve financière Aqueduc et égout domestique du poste comptable numéro 55-917-40-000 ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modifi- cation	Budget après modification
03-400-40-000 Surplus accumulés affectés (Aqueduc et égout domestique)	-11 344 \$	-17 000 \$	-28 344 \$
03-650-00-000 Revenus de fonctionnement EAF	91 425 \$	17 000 \$	108 425 \$
21-650-00-000 Revenus de fonctionnement EAI	-91 425 \$	-17 000 \$	-108 425 \$
22-412-90-992 Honoraires professionnels - Mise aux normes de l'eau potable (traitement et distribution)	0 \$	17 000 \$	17 000 \$
<b>TOTAL BALANCE :</b>	<b>-11 344 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>-11 344 \$</b>

### ASSISES ANNUELLES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

No. 20100639

**ATTENDU QUE** les assises annuelles de la *Fédération québécoise des Municipalités* se tiendront les 30 septembre et 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2010 à Québec ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire autoriser la participation d'une personne à cette activité ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réserver une chambre à cet effet ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise la participation d'une personne aux assises annuelles de la *Fédération québécoise des Municipalités* qui se tiendront les 30 septembre et 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2010 à Québec et à cette fin autorise la réservation d'une chambre.

Quant à la personne désignée, elle sera déterminée lors de la séance ordinaire du mois d'août 2010.

### DÉPÔT DU **PLAN DE DÉVELOPPEMENT** DE LA CORPORATION TOURISTIQUE DU DOMAINE DES PORTES DE L'ENFER ET DEMANDE D'APPUI FINANCIER

No. 20100640

**ATTENDU QUE** la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'Enfer* a déposé au conseil municipal, son **Plan de développement**, annonçant des projets pour un montant total estimé à 825 000 \$ pour les années 2010-2012 ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QU'**il s'agit de projets majeurs plaçant et confirmant la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski dans les principaux attraits touristiques dans le Bas-Saint-Laurent ;

**ATTENDU QUE** cette corporation s'adresse à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski pour obtenir un appui financier de l'ordre de 10 000 \$ pour le financement de ce projet ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une somme très importante pour une municipalité de notre ampleur, d'autant plus qu'une somme considérable (400 000 \$) est investie sur l'amélioration du chemin Duchénier en 2010, lequel chemin est le principal accès au site du *Canyon des Portes de l'Enfer* ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal accorde une importance considérable pour le développement de ce site touristique ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte de contribuer dans la réalisation du projet **Plan de développement** de la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'Enfer*, et ceci pour un montant de 10 000 \$, réparti comme suit :

Date de contribution	Montant
2010/06/15	2 000,00 \$
2011/06/15	4 000,00 \$
2012/06/15	4 000,00 \$
<b>Total :</b>	<b>10 000,00 \$</b>

### Réaménagements budgétaires

No. 20100641

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise les réaménagements budgétaires suivants :

Numéro et description du poste budgétaire	Budget avant modification	Modification	Budget après modification
02-701-93-951 Subvention à la CTDPE	700 \$	2 000 \$	2 700 \$
03-300-00-000 Surplus accumulé non affecté	20 555 \$	-2 000 \$	18 555 \$
<b>TOTAL BALANCE :</b>	<b>21 255 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>21 255 \$</b>

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### REPRÉSENTANT DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT (CLD) DE RIMOUSKI-NEIGETTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LOCAL (CAL) DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

No. 20100642

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski se dit d'accord avec la désignation de monsieur Gaston Noël, à titre de représentant du *Centre Local de Développement (CLD) de Rimouski-Neigette* au sein du conseil d'administration local (CAL) de la Réserve Faunique de Rimouski.

### LECTURE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300 INTITULÉ «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217 INTITULÉ "RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES"» ET ADOPTION

No. 20100643

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte le règlement numéro 300 intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 217 intitulé "Règlement concernant les nuisances"*».

Ce règlement se lit comme suit :

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 300

#### RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217 INTITULÉ "RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES"

**ATTENDU QUE** le conseil municipal estime, suite aux demandes reçues, qu'il est nécessaire de modifier l'article 24 du règlement numéro 217 intitulé "*Règlement concernant les nuisances*" et ceci en y ajoutant certaines dispositions concernant le tir au moyen d'une arme à feu ou à air comprimé à partir d'un sentier public et/ou d'un chemin public ;

**ATTENDU QUE** l'article 546 alinéa 1 du Code municipal donne le pouvoir à une municipalité de définir ce qui constitue une nuisance et de la faire supprimer ;

**ATTENDU QU'un** avis de motion de la présentation de ce règlement a été donné à une séance antérieure de ce dit conseil, tenue le 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2010 ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par le conseiller, monsieur Robert Duchesne, appuyé par le conseiller, monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, que le règlement numéro 300 intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 217 intitulé "Règlement concernant les nuisances"*» soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par ce règlement, ce qui suit :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Article 1. Le présent règlement porte le titre de «**Règlement modifiant le règlement numéro 217 intitulé “Règlement concernant les nuisances”**».

Article 2. Le règlement numéro 217 intitulé «**Règlement concernant les nuisances**», est modifié par le remplacement du texte de l'article 24 par le texte suivant :

*«Le tir au moyen d'une arme à feu ou d'une arme à air comprimé, à moins de 100 mètres de tout bâtiment, maison, édifice, sentier public ou chemin public, constitue une nuisance et est prohibé sauf dans les endroits prévus et autorisés à cet effet par résolution du conseil municipal et décrit dans une annexe jointe au présent règlement.»*

Article 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### DEMANDE DE CAUTIONNEMENT DE LA CORPORATION DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI POUR LE PROJET «**CENTRE DE DÉCOUPE DE VOLAILLES**»

---

No. 20100644

**ATTENDU QUE** dans un dossier déposé au bureau municipal le 7 juin 2010, la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* s'adresse à la municipalité pour obtenir une caution évaluée à 161 000 \$ pour son projet de «**Centre de découpe de volailles**» ;

**ATTENDU QUE** les documents reçus viennent tout juste d'être déposés et que les élus n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance suffisamment pour prendre une décision éclairée dans ce dossier ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski attende le dépôt de la résolution officielle de la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* demandant cette dite caution et prenne le temps d'étudier davantage ce dossier avant de prendre une décision sur les suivis à y donner.

Ainsi, ce dossier est donc reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### RÈGLEMENT NUMÉRO 299 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 803 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 803 900 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SERVICES ET DE LA VOIRIE SUR LA RUE DES CÈDRES»

#### Bordereau des comptes à payer numéro R299-20100531

No. 20100645

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R299-20100531, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant des dépenses pour un montant total de 25 656,35 \$ et en autorise le paiement.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 284 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN GARAGE ET TRANSFORMATION & TRANSFORMATION DU GARAGE MUNICIPAL EXISTANT EN CASERNE INCENDIE»

#### Bordereau des comptes à payer numéro R284-20100531

No. 20100646

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R284-20100531, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le compte à payer de ce dit bordereau comprenant une (1) facture et totalisant des dépenses pour un montant total de 14 109,38 \$ et en autorise le paiement.

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : NOUVEAU LOGICIEL POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC ET MODIFICATIONS DU SYSTÈME INFORMATIQUE

No. 20100647

**ATTENDU QUE** la Bibliothèque municipale sera desservie par un nouveau logiciel de gestion fourni par le *Centre Régional des Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) du Bas-Saint-Laurent*, répondant plus efficacement aux nouvelles technologies ;

**ATTENDU QUE** deux (2) options sont offertes dans ce dossier, soit :

- 1) Acquisition de mémoire vive additionnelle ainsi qu'un écran de 19 pouces : ± 275 \$, taxes en sus (*Solution temporaire pour environ 2 à 3 ans*) ;
- 2) Acquisition d'un nouvel ordinateur avec écran de 19 pouces : ± 1 000 \$, taxes en sus ;

**ATTENDU QUE** l'option numéro 2 est à privilégier selon madame Francine Dumont, consultante en informatique pour le *Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent*, puisque cette alternative assure une meilleure efficacité de fonctionnement ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit favorable à aller de l'avant avec ce projet en retenant l'option numéro 2 ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise un budget de 1 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition et l'installation des équipements requis (*Ordinateur et écran de 19 pouces*) pour la Bibliothèque municipale lesquels sont jugés nécessaires pour un fonctionnement optimum du nouveau logiciel de gestion fourni par le *Centre Régional des Services aux Bibliothèques Publiques (CRSBP) du Bas-Saint-Laurent*.

Ainsi, il est de plus résolu à l'unanimité que les crédits nécessaires à ce projet soient pris dans le poste budgétaire numéro 22-701-90-999 Immobilisation loisirs (*À déterminer*).

### POLITIQUE DE PRÊTS ET DE LOCATIONS DE LOCAUX ET DE TERRAINS

No. 20100648

**ATTENDU QUE** suite à une demande d'une famille visant à obtenir la salle communautaire pour recevoir les condoléances pour une personne décédée, il devient nécessaire d'apporter certaines précisions à la «*Politique de prêts et de locations de locaux et de terrains*» ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par madame Monique Sénéchal, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski apporte les modifications suivantes à la «*Politique de prêts et de locations de locaux et de terrains*» :

- 1) À l'article 4.1.4.3, remplacer le texte par le suivant : *Toute autre réunion familiale à l'exception de réunion lors de décès (Comprenant l'exposition/réception des condoléances et pour réception/buffet après funérailles) ;*
- 2) À l'article 4.2.5, remplacer le texte par le suivant : *Réunion familiale lors de décès (Comprenant l'exposition/réception des condoléances et pour réception/buffet après funérailles) ;*
- 3) Ajout d'un article portant le numéro 13 intitulé «*Directives pour l'utilisation de la salle communautaire*» : *L'annexe 1 intitulée «Directives pour l'utilisation de la salle communautaire» fait partie intégrante de la politique «Politique de prêts et de locations de locaux et de terrains».*

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20100649

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger, appuyé par madame Monique Sénéchal et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 22 heures 45.